

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1161<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 23 janvier 2024, à 14 heures, à salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

---

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent ; le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux ; les doyennes, les doyens : Ahlem Ammar, Michel Carrier, Jacinthe Pepin, David Francoz, Michel Janosz, Jean-François Bouchard, Simon De Denus, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, France Houle ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : David Lewis, Françoise Guay, Jesus Vasquez-Abad, Sophie Parent, Marie-Alice Belle ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust, Martin Guimond ; les étudiantes, les étudiants : Louis Malenfant-Poulin, Aleksandre Sauvé-Lacoursière ; les observatrices, les observateurs : Pierrette Gaudreau, Julie Cardinal (en l'absence de Stéphanie Gagnon)

Invitations : pour la délibération CE-1161-5.1, de la Faculté des sciences infirmières : Marjolaine Héon, vice-doyenne aux études de premier cycle, et Catherine Sarrazin, adjointe à la vice-doyenne ; pour la délibération CE-1161-5.2, de la Faculté de médecine : Zoha Kibar, professeure agrégée au Département de neurosciences ; pour la délibération CE-1161-5.3, de la Faculté des arts et des sciences : Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite ; pour la délibération CE-1161-5.5, de l'École Polytechnique Montréal : Virginie Vendange, directrice des programmes de Certificat ; pour la délibération CE-1161-6.1, de la Faculté de pharmacie : Pascale Meunier, clinicienne associée, et Fée-Ann Chapman McNabb, conseillère ; pour la délibération CE-1161-6.2, de la Faculté des arts et des sciences : Oscar E. Firbank, professeur agrégé à l'École de travail social, et Jonathan Lévesque, conseiller ; pour la délibération CE-1161-6.3, de la Faculté de droit : Pierre Larouche, vice-doyen à l'administration, au développement et à la qualité des programmes, et Michel Morin, vice-doyen aux affaires internationales ; pour la délibération CE-1161-6.4, de la Faculté de médecine : Greg Fitzharris, directeur du Département de pathologie et biologie cellulaire

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyennes, les doyens : Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Carmela Cucuzzella ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : Delphine Périé-Curnier ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Bérengère Houzé ; les membres diplômés : Sylvain Dubé ; les étudiantes, les étudiants : Audréanne Matte-Landry, Enrique Colindres ; les observatrices, les observateurs : Annik Gélinau, Michèle Glémaud, Stéphanie Gagnon

PRÉSIDENTE : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Danielle Salvail

---

#### Composition de la Commission

La présidente souhaite la bienvenue à Jean-François Bouchard, nommé doyen de l'École d'optométrie, et à Jacinthe Pepin, nommée doyenne intérimaire de la Faculté des sciences infirmières, membres d'office, et signale la nomination de Nicole Languerand comme directrice générale des Services à la vie étudiante (membre observatrice).

#### CE-1161-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1160<sup>e</sup> séance tenue le 5 décembre 2023
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
  - 4.1 Faits saillants de la Commission des études et de ses sous-commissions pour l'année 2022-2023

- 4.2 Bureau du registraire
  - Données sur les demandes d'absence aux évaluations à l'automne 2023
5. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
  - 5.1 Faculté des sciences infirmières
    - Modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières – formation initiale (1-630-1-1 et 1-630-1-8)
  - 5.2 Faculté de médecine – Département de neurosciences
    - Modification au programme de Baccalauréat en neurosciences (1-530-1-0)
  - 5.3 Faculté des arts et des sciences – Direction
    - Création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en Environnement, société et transitions
  - 5.4 École HEC Montréal
    - Modification à l'Année préparatoire du programme de Baccalauréat en administration des affaires–BAA
    - Modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires–BAA
  - 5.5 École Polytechnique Montréal
    - Création d'un Microprogramme de premier cycle en entrepreneuriat technologique
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
  - 6.1 Faculté de pharmacie
    - Modification au programme de Maîtrise en pharmacothérapie avancée (2-675-1-1) [abolition des options *Pratique en établissement de santé* et *Pratique ambulatoire*, jumelées en un seul segment 72]
    - Modification au programme de Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée (2-675-1-5) [abolition des options *Pratique en établissement de santé* et *Pratique ambulatoire*, devenant des concentrations d'un seul segment 72]
  - 6.2 Faculté des arts et des sciences – École de travail social
    - Modification au programme de Doctorat en service social (3-250-1-0), et modification à l'intitulé du programme, devenant *Doctorat en travail social*
  - 6.3 Faculté de droit
    - Création d'un programme de DESS en droit canadien (2-328-1-3)
  - 6.4 Faculté de médecine – Direction
    - Modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire (2-512-1-0)
    - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en embryologie et développement (2-512-6-2)
7. Affaires diverses
8. Prochaine séance régulière
9. Clôture de la séance

CE-1161-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1160<sup>e</sup> SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2023

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1160<sup>e</sup> séance, tenue le 5 décembre 2023, tel que présenté.

CE-1161-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1160<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

Relativement à la délibération CE-1160-5, on mentionne que les directions des Facultés, de l'École d'optométrie et du Bureau du registraire ont été avisées, par lettre électronique, de la modification aux règlements pédagogiques, approuvée par la Commission des études. Les règlements concernés (Règlement des études de premier cycle [30.1] et Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales [30.2]) ont été mis à jour sur le site. Comparativement au document déposé à la Commission, un alinéa a été déplacé,

pour fins de cohérence, à l'article 9.7 du Règlement des études de premier cycle (le paragraphe ajouté a été déplacé de l'article 9.7 c à 9.7 b).

Relativement à la délibération CE-1160-7.8, on mentionne que l'approbation de la Faculté de médecine a été confirmée en regard de la modification aux programmes de l'École Polytechnique de Doctorat et de Maîtrise professionnelle ou recherche en génie biomédical (programmes offerts conjointement avec la Faculté de médecine).

Relativement à la délibération CE-1160-7.9, on mentionne que le projet relatif à la modification de programmes en pharmacologie clinique (Maîtrise, DESS et Microprogramme) de la Faculté de médecine (Département de pharmacologie et de physiologie), mis en dépôt à la dernière séance, sera présenté à la prochaine séance du 20 février.

#### CE-1161-4 INFORMATION ET QUESTIONS

##### CE-1161-4.1 Faits saillants de la Commission des études et de ses sous-commissions pour l'année 2022-2023 2024-A0033-1161-099, 099.1, 099.2

La présidente, Pascale Lefrançois, présente ce point. Le document 2024-A0033-1161-099 présente les Faits saillants de la Commission des études et de ses sous-commissions pour l'année 2022-2023. Les documents 2024-A0033-1161-099.1 et 2024-A0033-1161-099.2 présentent respectivement les Faits saillants de la Sous-commission du premier cycle et de la Sous-commission des études supérieures ; ces documents ont été intégrés au document 099.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les Faits saillants de la Commission des études et de ses sous-commissions pour l'année 2022-2023, conformément au document 2024-A0033-1161-099.

##### CE-1161-4.2 Bureau du registraire - Données sur les demandes d'absence aux évaluations à l'automne 2023 2024-A0033-1161-113

La présidente, Pascale Lefrançois, présente les données sur les demandes d'absence aux évaluations au trimestre d'automne 2023, établies afin de mesurer l'impact des nouvelles modalités réglementaires adoptées par la Commission des études. Considérant les données recueillies pour le trimestre d'automne 2023, comparées à celles du trimestre d'automne 2022, on observe que la nouvelle modalité réglementaire n'a pas donné lieu à une augmentation notable de demandes d'absences à une évaluation (avec ou sans pièces justificatives). Le suivi des données sera poursuivi, pour comparaison des résultats qui seront présentés pour le trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1161-113.

En réponse à des questions présentées, il est précisé qu'on ne dispose pas de données pour les trimestres précédant la situation de pandémie, et que des situations de conflits d'horaire peuvent survenir dans le cas de cours à option (une évaluation pouvant se poser en situation de conflit d'horaire avec une évaluation dans un cours obligatoire).

Des questions portant sur d'autres sujets, il est précisé que l'annonce récente du gouvernement fédéral quant à la rationalisation du nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux concerne les programmes de premier cycle, et que ces mesures (établissement de quotas) ne touchent pas la province de Québec. Sur une communication d'information et d'invitation à une activité relative à une application d'intelligence artificielle, il est précisé que ce communiqué a été diffusé auprès des corps enseignant et professoral et des étudiantes et étudiants, sans que soit posée une obligation à y participer ; on prend note de préoccupations présentées sur l'approche commerciale de la compagnie concernée.

## CE-1161-5 Rapport de la Sous-commission du premier cycle

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.5.

La doyenne intérimaire de la Faculté des sciences infirmières, Jacinthe Pepin, présente le projet inscrit au point 5.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Marjolaine Héon, vice-doyenne aux études de premier cycle, et Catherine Sarrazin, adjointe à la vice-doyenne.

La vice-doyenne aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, Pierrette Gaudreau, présente le projet inscrit au point 5.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Zoha Kibar, professeure agrégée au Département de neurosciences.

Pour la présentation du projet inscrit au point 5.3, la Commission reçoit, de la Faculté des arts et des sciences, Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite.

Le représentant de l'École HEC Montréal, François Bellavance, présente les projets inscrits au point 5.4.

La représentante de l'École Polytechnique Montréal, Isabelle Villemure, présente le projet inscrit au point 5.5. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette École, Virginie Vendange, directrice des programmes de Certificat.

### CE-1161-5.1 Faculté des sciences infirmières

- Modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières – formation initiale (1-630-1-1 et 1-630-1-8)

---

2024-A0033-1161-082, 082.1

La modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières – formation initiale propose une actualisation importante de la structure et des contenus de formation. Inscrit dans le Plan d'action 2020-2025 de la Faculté des sciences infirmières, le projet de refonte a découlé de nombreuses démarches (consultations ; analyses et recommandations par un groupe de travail désigné ; comité d'actualisation des programmes ; analyse et documentation). En accord avec le plan d'action facultaire, la refonte proposée a considéré un objectif visant le développement de « curriculums et cheminements de formation socialement pertinents, scientifiquement propulsés, engagés moralement et ouverts à de nouvelles clientèles », et a intégré l'analyse du groupe de travail sur les outils de formation, les activités d'évaluation, les mécanismes de concertation et de gestion des compétences des programmes concernés. Les programmes respectent les normes d'agrément en vigueur de l'organisme concerné (Association canadienne des écoles de sciences infirmières–ACÉSI), et mènent à l'obtention d'un diplôme correspondant aux exigences de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. La modification prend appui sur le nouveau référentiel de compétences qui a été développé (Annexe 2), comportant cinq compétences, 24 apprentissages incontournables et 142 apprentissages de fin d'année répartis de façon progressive sur les trois années du programme, et incluant les notions d'équité, de diversité, d'inclusion et de santé autochtone, de même que la compréhension des enjeux liés à l'environnement et au développement durable (compétence C5 *Exercer sa responsabilité sociale*). En complément

au référentiel des compétences, des profils de fin d'année pour chacune des trois années du baccalauréat ont également été élaborés (Annexe 3).

La nouvelle version du programme totalisera 105 crédits (comparativement à 103 crédits dans la version actuelle), et comportera deux orientations (au lieu de trois), soit l'orientation clinique (segments 01 et 80) et l'orientation Cheminement international (segments 01 et 81). L'orientation Cheminement *Honor* (segment 82) est abolie, considérant un faible taux d'inscription annuellement depuis 2010 ; la formation en recherche sera rehaussée dans la nouvelle version du programme (cours SOI 2802, obligatoire, et cours SOI 3912, à option), ou couverte par le parcours RÉCI (Recherche et création, communautaire, international), donnant la possibilité de réaliser des expériences extracurriculaires en recherche. L'actualisation et le rehaussement et la redistribution des contenus de formation donnent lieu à la modification du répertoire de cours (modification, abolition, création ou remplacement de cours par de nouveaux sigles), et à la création de 16 nouveaux sigles de cours. Les modifications afférentes sont apportées à la structure du programme (dont la création d'un bloc de cours à option –bloc 01E– dans la troisième année du programme), ainsi qu'aux dispositions réglementaires propres au programme.

L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1162-082.

En réponse à des questions présentées, les précisions suivantes sont apportées. Les conditions d'admission au microprogramme de premier cycle seront ajustées en cohérence avec celles des programmes de baccalauréat. La modalité des cours séquentiels est appliquée à la Faculté depuis quelques années et s'avère plus adéquate que la formule de cours concomitants (quelques cours sont données selon cette formule). La modalité du parcours RÉCI (Recherche et création, communautaire, international) apparaît mieux adaptée au cheminement du programme que ne l'est celle du cheminement *Honor*, du fait, entre autres, que ce parcours permet d'aborder les contenus de recherche clinique plus tôt dans la formation, et accompagne mieux le stage d'intégration. Le programme ne prévoit pas de modalité à temps partiel ; des accommodements sont possibles lorsqu'il y a lieu d'adapter le cheminement. On prend note que les besoins éventuels de développer des contenus de cours sur des compétences transversales (par exemple, en complément des compétences en relation d'aide) pourraient susciter des collaborations interfacultaires.

La Commission félicite la Faculté pour le projet présenté, lequel intègre de nombreuses composantes pertinentes et intéressantes, et a donné lieu à un travail exemplaire d'élaboration.

On signale que la décision d'augmenter le nombre de crédits du programme (passant de 103 à 105 crédits) a été réfléchi, et s'est posée dans une perspective de rationalisation. Cette structure de programme reste comparable à celle de programmes d'autres universités.

On prend note qu'un avis présenté invite à une réflexion plus générale sur le développement de contenus de formation dans le cadre de collaborations interfacultaires, malgré le défi que cela représentera dans le cadre de formules de formation par compétences.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières – formation initiale (1-630-1-1 et 1-630-1-8) –comportant l'abolition de l'orientation Cheminement *Honor* (segment 82)–, à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document 2024-A0033-1161-082.

CE-1161-5.2 Faculté de médecine – Département de neurosciences

- Modification au programme de Baccalauréat en neurosciences (1-530-1-0)  
2024-A0033-1161-102, 102.1

La modification au programme de Baccalauréat en neurosciences donne suite aux recommandations issues du processus d'évaluation périodique, mené en 2022, et propose une actualisation des contenus de formation et des méthodes d'enseignement, en fonction de l'évolution constante des neurosciences et des domaines qui s'y rattachent, et en fonction de l'intégration significative des neurosciences avec d'autres domaines scientifiques, dont la bio-ingénierie, l'informatique et l'intelligence artificielle. En plus de la formation générale, le programme proposera l'approfondissement dans quatre champs disciplinaires plus spécifiques : neurobiologie ; systèmes et neurosciences computationnelles ; psychopathologie et santé mentale ; sciences de l'audition, proposant, pour chacun de ces champs, des parcours-types (*filiales*), pouvant être suivis dans le cheminement régulier ou dans le cheminement *Honor*. La filière Sciences de l'audition permettra de compléter l'ensemble des préalables exigés pour l'admission au programme de Maîtrise en sciences de l'audition (MPA), ou de compléter la majorité des préalables exigés pour l'admission au programme de Maîtrise professionnelle en orthophonie (MPO). Divers ajustements sont apportés aux cours et à la structure, notamment, afin d'augmenter les contenus propres aux neurosciences plus tôt dans le cursus de formation (ajustements aux deux premières années du programme ; création du cours NSC 2005– *Neurogénétique et neurogénomique*, 2 crédits ; modification au titre et aux contenus du cours NSC 1003, sur la communication scientifique ; ajout de cours de sigles IFT, AUD et ORA ; abolition de cours de sigle NSC). Des ajustements afférents sont apportés aux dispositions réglementaires propres au programme. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1161-102.

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, signale que le projet présenté répond aux recommandations issues de l'évaluation du programme, notamment, en regard de l'élargissement des connaissances en neurosciences et d'une plus grande intégration interdisciplinaire.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les connaissances et compétences mises de l'avant dans la nouvelle version du programme (présentées selon une terminologie plus précise), et sur les modalités relatives à l'admissibilité aux programmes de Maîtrise en sciences de l'audition (MPA) et de Maîtrise professionnelle en orthophonie (MPO) de la filière Sciences de l'audition.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en neurosciences (1-530-1-0), au Département de neurosciences de la Faculté de médecine, conformément au document 2024-A0033-1161-102.

CE-1161-5.3 Faculté des arts et des sciences – Direction

- Création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en Environnement, société et transitions

---

2024-A0033-1161-103, 103.1

La proposition de la création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en Environnement, société et transitions s'appuie sur l'établissement, à l'automne 2023, du programme de Majeure en environnement, société et transitions (1-023-2-1), répondant à des demandes et besoins de formation dans le créneau de l'environnement et du développement durable, et se distinguant, parmi les autres formations offertes dans ces domaines, par son caractère pluridisciplinaire axé sur les sciences humaines et sociales, englobant divers spectres du développement durable comme l'économie, le droit, la politique, la sociologie, la géographie humaine, les communications et des bases en sciences naturelles. En regard des besoins et intérêts de formation dans ces domaines, l'opportunité de l'établissement d'un parcours de baccalauréat par cumul avec appellation s'est posée lors de la création du programme de Majeure, considérant l'offre de formation et les expertises développées dans ces domaines à la Faculté des arts et des sciences et à l'Université, et considérant l'importance, tant pour la Faculté que pour l'institution, d'assurer son positionnement dans l'offre de formation de premier cycle dans ce créneau. Fondé sur le programme de Majeure en Environnement, société et transitions, le baccalauréat par cumul avec appellation proposé permettra d'y adjoindre un programme de Mineure ou de Certificat dans une discipline pertinente et répondant à des intérêts de formation complémentaire. Le cours d'intégration, exigé dans les principes de composition d'un baccalauréat par cumul avec appellation, sera celui déjà créé pour le programme de Majeure (EDD 3004, obligatoire). La liste des programmes constitutifs comporte le programme de Majeure (liste 1), combinée à d'autres programmes pertinents de Mineure ou de Certificat provenant de la Faculté des arts et des sciences, de la Faculté de l'éducation permanente, de la Faculté de l'aménagement et de l'École HEC Montréal (liste 2). L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reporte au document 2024-A0033-1161-103.

En réponse à une intervention, il est précisé que des diplômes de Mineure décernés par équivalence pourraient être inclus dans un baccalauréat par cumul (sans appellation) ; le baccalauréat par cumul avec appellation prévoit une cohérence entre les programmes constitutifs. Une question portant sur la possibilité de définir une modalité afin que l'intention de poursuivre un parcours de baccalauréat par cumul avec appellation soit identifiée dès l'inscription, il est mentionné que cette possibilité est signalée dans l'information relative aux programmes concernés et prise en compte dans les démarches de recrutement ou de promotion.

La Commission discute de la remarque de la Sous-commission du premier cycle formulée dans le cadre de sa recommandation, sur le fait que le titre du programme proposé de baccalauréat avec appellation correspond à celui du programme de Majeure, considérant l'alinéa 6b des règles de composition de ces programmes, indiquant que le titre d'un tel programme « ne devrait pas reprendre une appellation existante ». La Faculté des arts et des sciences comprend que cet alinéa réfère à l'intitulé de programmes de grade (et non

de programmes de Majeure ou de Mineure), et estime que la proposition de programme présentée n'appelle pas à modifier les règles de composition. On mentionne que les modalités de composition d'un baccalauréat avec appellation peuvent être modulées. Après discussion, considérant l'imbrication du programme de Majeure avec le programme de baccalauréat avec appellation proposé, et dont il constitue la composante de base, la Commission convient de l'adoption du projet tel que présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en Environnement, société et transitions, à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2024-A0033-1161-103.

#### CE-1161-5.4 École HEC Montréal

- Modification à l'Année préparatoire du programme de Baccalauréat en administration des affaires–BAA
- Modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires–BAA  
2024-A0033-1161-104, 104.1, 2024-A0033-1161-105

La modification à l'Année préparatoire du programme de Baccalauréat en administration des affaires–BAA propose principalement l'établissement de deux profils (un destiné aux étudiantes et aux étudiants qui n'ont pas réussi le test d'évaluation de mathématiques de la rentrée et un autre destiné aux étudiantes et aux étudiants ayant réussi le test d'évaluation de mathématiques), en lien avec l'arrimage des exigences en mathématiques avec celles demandées à la communauté étudiante du cégep pour l'admissibilité au BAA, et avec la réforme du système d'éducation français (entamée en 2018) au niveau du diplôme d'études secondaires exigé pour l'admissibilité au programme (soit la réforme du lycée, laquelle a pour conséquences, entre autres, une diminution des connaissances en mathématiques nécessaires à certaines spécialisations du programme). Des ajustements sont apportés à la distribution des cours de mathématiques dans la structure, et un nouveau cours de mathématiques est créé (MATH 106XX–*Mathématiques d'appoint en gestion*), lequel sera inséré dans la nouvelle section de cours obligatoires pour les étudiantes et les étudiants qui ne réussiront pas le test d'évaluation en mathématiques (les étudiantes et les étudiants provenant de la spécialisations « maths expertes » du système français seront dispensés de ce test et n'auront pas à suivre ce cours). D'autres ajustements sont apportés au répertoire de cours (titres et contenus).

La modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires–BAA propose principalement la création d'une nouvelle spécialisation pure en Transition durable (celle-ci était déjà existante comme spécialisation mixte sous le titre de Gestion du développement durable ; le titre de la spécialisation mixte sera modifié en conséquence), donnant lieu à la création de cours pour cette spécialisation. Le projet propose également la création de cours en marketing, répondant à des demandes de formation sur des nouveaux contenus, et la création du cours INDV 216WW–*Réussir ses présentations professionnelles*, fusionnant deux cours abolis, et associé à l'offre de cours du Service des compétitions universitaires, valorisant ces activités par l'attribution de crédits. Des ajustements afférents sont apportés à la structure de certaines spécialisations et au répertoire de cours.



L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée aux documents 2024-A0033-1161-104 et 2024-A0033-1161-105.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École HEC Montréal :

- la modification à l'Année préparatoire du programme de Baccalauréat en administration des affaires–BAA, conformément au document 2024-A0033-1161-104,
- la modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires–BAA, conformément au document 2024-A0033-1161-105.

CE-1161-5.5 École Polytechnique Montréal

- Création d'un Microprogramme de premier cycle en entrepreneuriat technologique  
2024-A0033-1161-106, 106.1

Le Microprogramme de premier cycle en entrepreneuriat technologique vise l'acquisition de connaissances et de compétences d'excellence dans ce domaine spécifique, alliant la compréhension approfondie de principes fondamentaux de l'entrepreneuriat avec des compétences axées sur le développement de produits et de services innovants, en conception, développement et lancement d'entreprises technologiques ou en amélioration des produits et services existants dans une organisation. Ouvert de manière non exclusive aux étudiantes et aux étudiants du premier cycle, ce Microprogramme sera complémentaire à l'offre déjà existante (orientation dans le cadre de la quatrième année du Baccalauréat et dans le cadre du Microprogramme de deuxième cycle). La structure du Microprogramme comporte 9 crédits de cours obligatoires, constituée de trois nouveaux cours de 3 crédits, créés pour ce programme. L'implantation du microprogramme est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1161-106.

En réponse à une question présentée, il est précisé que l'on a vérifié si des cours de l'École HEC Montréal auraient pu être intégrés au microprogramme proposé, mais que celui-ci vise davantage des contenus en production technologique ; des cours de HEC pourraient être ajoutés dans un développement ultérieur, per exemple, d'un programme de Certificat. Le représentant de l'École HEC Montréal, François Bellavance, convient que des contenus relèvent d'expertises couvertes par l'École, et invite à considérer cet apport dans le cadre du développement de cette offre de formation.

Des questions portent sur les conditions d'admission, lesquelles apparaissent génériques, considérant la composante technologique du microprogramme. On explique qu'il s'agit des conditions générales d'admission pour les microprogrammes offerts par l'École Polytechnique Montréal, et lesquels visent l'acquisition de formations complémentaires ; dans cette perspective, le microprogramme attirera des candidates et des candidats présentant un intérêt pour le domaine technologique dans l'optique de développer une entreprise. Dans le cas où des candidates ou des candidats présenteraient une formation antérieure plus avancée, le niveau des cours qui leur seraient proposés serait adapté. Des préoccupations sont présentées, considérant les composantes technologiques de certains des cours du microprogramme, et la possibilité que des connaissances préalables soient nécessaires ou favorables, selon les catégories de candidatures, pouvant donner lieu à l'établissement de niveaux de catégorisation des étudiantes et des étudiants du microprogramme. Parallèlement, on mentionne que le fait qu'une telle formation prévoit des

conditions d'admission plus générales, ouvrant à différentes provenances disciplinaires, présente une voie de formation intéressante.

Une proposition de mise en dépôt du projet est présentée, et appuyée. La Commission discute de la proposition.

La proposition de mise en dépôt viserait à permettre à l'École de préciser les éléments présentés en regard des conditions d'admission, dans un contexte où les offres de formation relatives à des domaines technologiques apparaissent multiples, et nécessiteraient de définir une spécificité propre au projet proposé.

Au cours de la discussion qui a suivi, on apporte des précisions sur des éléments évoqués précédemment en regard des conditions d'admission et de la spécificité du microprogramme proposé. Des avis sont présentés, s'opposant à la mise en dépôt et au report de l'adoption du microprogramme, considérant que les préoccupations mentionnées ne justifient pas une telle approche, et estimant que la réflexion demandée sur les conditions d'admission, sur l'accentuation des composantes spécifiques du microprogramme, et sur les modalités de concertation et de complémentarité entre l'École Polytechnique Montréal et l'École HEC Montréal dans le développement de ces offres de formation, peut être poursuivie au-delà de l'approbation du projet. Le président de la Sous-commission du premier cycle, Juan J. Torres Michel, mentionne que celle-ci n'a pas perçu d'enjeu particulier en regard des conditions d'admission, considérant l'approche d'accompagnement et de mentorat déjà prévue dans le projet, lequel vise une formation et un encadrement de base en vue du développement d'un projet d'entrepreneuriat technologique (selon la description des destinataires du microprogramme, page 3 du document de présentation).

À la lumière des avis présentés, il est proposé de retirer la proposition de mise en dépôt ; la proposition de retrait est appuyée, et adoptée.

La Commission convient de se prononcer sur le projet tel que présenté. Le représentant de l'École HEC Montréal, François Bellavance, mentionne au procès-verbal que dans le cas où un vote serait demandé, il s'abstiendra.

Le vote est demandé en regard du projet tel que proposé ; onze voix pour, quatre voix contre et sept abstentions étant inscrites, le projet est adopté, à la majorité

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme de premier cycle en entrepreneuriat technologique, à l'École Polytechnique Montréal, conformément au document 2024-A0033-1161-106.

## CE-1161-6 Rapport de la Sous-commission des études supérieures

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.4.

Le doyen de la Faculté de pharmacie, Simon De Denus, présente les projets inscrits au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Pascale Meunier, clinicienne associée, et Fée-Ann Chapman McNabb, conseillère.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, présente le projet inscrit au point 6.2. Pour cette présentation la Commission reçoit, de cette Faculté, Oscar E. Firbank, professeur agrégé à l'École de travail social, et Jonathan Lévesque, conseiller.

La doyenne de la Faculté de droit, France Houle, présente le projet inscrit au point 6.3. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Pierre Larouche, vice-doyen à l'administration, au développement et à la qualité des programmes, et Michel Morin, vice-doyen aux affaires internationales.

La vice-doyenne aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, Pierrette Gaudreau, présente les projets inscrits au point 6.4. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Greg Fitzharris, directeur du Département de pathologie et biologie cellulaire.

#### CE-1161-6.1 Faculté de pharmacie

- Modification au programme de Maîtrise en pharmacothérapie avancée (2-675-1-1) [abolition des options *Pratique en établissement de santé* et *Pratique ambulatoire*, jumelées en un seul segment 72)
- Modification au programme de Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée (2-675-1-5) [abolition des options *Pratique en établissement de santé* et *Pratique ambulatoire*, devenant des concentrations d'un seul segment 72]

2024-A0033-1161-107, 2024-A0033-1161-108

La modification au programme de Maîtrise en pharmacothérapie avancée propose de jumeler les deux options actuelles du programme (ainsi abolies), en offrant une seule option (nouveau segment 72) comportant deux cheminements (concentrations). Cette nouvelle modalité de la structure permettra de répondre adéquatement à l'évolution de la pratique en pharmacie, prévoyant de poursuivre une concentration pratique en établissement de santé (hôpital, GMF, CHSLD) ou une concentration pratique ambulatoire (pharmacie communautaire, GMF). La modification propose également d'uniformiser les modalités des stages, en cohérence avec la structure de l'option, donnant lieu à la création de cinq nouveaux cours de sigle PHA. La modification au programme de Diplôme complémentaire pharmacothérapie avancée se pose en cohérence des changements apportés au programme de Maîtrise, proposant de remplacer les options actuelles du programme par deux concentrations d'un seul segment (segment 72, comportant 15 crédits répartis selon les concentrations : Pratique en établissement de santé, comportant 11 crédits de cours obligatoires et 4 crédits de cours à option, et Pratique ambulatoire, comportant 15 crédits de cours obligatoires). Un nouveau cours de sigle PHA est créé. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reporte aux documents 2024-A0033-1161-107 et 2024-A0033-1161-108.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études approuve, à la Faculté de pharmacie :

- la modification au programme de Maîtrise en pharmacothérapie avancée (2-675-1-1) [abolition des options *Pratique en établissement de santé* et *Pratique ambulatoire*, jumelées en un seul segment 72], conformément au document 2024-A0033-1161-107,
- la modification au programme de Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée (2-675-1-5) [abolition des options *Pratique en établissement de santé* et *Pratique ambulatoire*, devenant des concentrations d'un seul segment 72], conformément au document 2024-A0033-1161-108.

CE-1161-6.2 Faculté des arts et des sciences – École de travail social  
- Modification au programme de Doctorat en service social (3-250-1-0), et  
modification à l'intitulé du programme, devenant *Doctorat en travail social*  

---

2024-A0033-1161-109

La modification au programme de Doctorat en service social propose la modification de l'intitulé du programme, devenant *Doctorat en travail social*, cette dénomination étant reconnue par les ordres professionnels et autres instances représentatives de la profession, et en cohérence avec les intitulés des autres programmes de l'École. Des modifications sont apportées aux dispositions réglementaires propres au programme (mise à jour), et aux cours, par le remplacement d'un cours séquence (aboli), auparavant donné sur deux trimestres, par un nouveau cours de sigle SVS donné sur un seul trimestre. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1161-109.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en service social (3-250-1-0), et la modification à l'intitulé du programme, devenant *Doctorat en travail social*, à l'École de travail social de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2024-A0033-1161-109.

CE-1161-6.3 Faculté de droit  
- Création d'un programme de DESS en droit canadien (2-328-1-3)  

---

2024-A0033-1161-110

Le programme de DESS en droit canadien permettra d'offrir à des juristes formés à l'extérieur du Canada, dans la tradition de *common law*, une solide connaissance des fondements du système juridique canadien, ainsi que des connaissances générales sur le droit québécois, et permettra de parfaire la formation en vue de l'admission au barreau d'une province ou territoire de *common law* situé au Canada. Considérant les destinataires du programme, celui-ci sera offert en anglais. Le programme proposé comporte 30 crédits, répartis selon 27 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix. Sept nouveaux cours de sigle DRT sont créés pour le programme. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1161-110.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités d'admission et sur les catégories de candidatures et les frais associés ; sur la taille des cohortes des cours d'autres programmes de la Faculté, comparativement à la cohorte attendue pour le programme proposé (environ 15 étudiantes et étudiants au début de l'implantation du programme) ; sur les modalités prévues pour la diffusion de documents, de communications et d'éléments d'information auprès des étudiantes et étudiants qui ne détiendraient pas une connaissance suffisante de la langue française ; sur ce sujet, on suggère d'ajouter des éléments d'information sur les ressources disponibles à l'Université pour des cours d'appoint en français, et de prévoir une approche pouvant promouvoir l'apprentissage du français dans le cadre du programme suivi.

En réponse à une question, des précisions portent sur des programmes de l'Université offerts dans une autre langue que le français et sur les contextes de ces formations.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de DESS en droit canadien (2-328-1-3), à la Faculté de droit, conformément au document 2024-A0033-1161-110.

CE-1161-6.4 Faculté de médecine – Direction

- Modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire (2-512-1-0)
- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en embryologie et développement (2-512-6-2)

---

2024-A0033-1161-111, 2024-A0033-1161-112

La modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire et au Microprogramme de deuxième cycle en embryologie et développement présente des ajustements apportés à la suite de l'approbation de ces projets (modification au programme de Maîtrise et création du Microprogramme) par la Commission des études lors de sa 1159<sup>e</sup> séance du 7 novembre 2023 (CE-1159-5.2). Principalement, le nombre de crédits de l'option Histopathologie moléculaire est ajusté à la suite du retrait de certains cours, et trois cours de stage qui avaient été créés (PBC 6901-6902-6903) seront intégrés à des cours existants (PBC 6046, PBC 6047 et PBC 6048). Des modifications de concordance avec ces ajustements sont apportées au Microprogramme. L'implantation des modifications est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée aux documents 2024-A0033-1161-111 et 2024-A0033-1161-112.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de médecine (Direction) :

- la modification au programme de Maîtrise en pathologie et biologie cellulaire (2-512-1-0), conformément au document 2024-A0033-1161-111,
- la modification au Microprogramme de deuxième cycle en embryologie et développement (2-512-6-2), conformément au document 2024-A0033-1161-112.

CE-1161-7 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1161-8 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 20 février 2024, à 14 heures.

CE-1161-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 heures 40.

Adopté à l'unanimité, tel que présenté, le 20 février 2024 – délibération CE-1162-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot